



EXTRAIT

Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Chavannes-sur-Moudon du 2 décembre 2019

Vice-présidence : Monsieur Benoît Gonus

Le Conseil général de Chavannes-sur-Moudon, au vu des éléments apportés par la Municipalité et les différentes commissions

Décide

- **D'accepter le préavis Municipal N° 05/2019 Création d'une association intercommunale pour un service technique de la Broye vaudoise**
- **D'accepter le préavis Municipal N° 06/2019 Budget 2020**

Ainsi délibéré en séance du 2 décembre 2019

Le Vice-Président

Benoît GONUS



La secrétaire

Fabienne BOLAY